



Conseil de la Vie Sociale

Vendredi 12 Juin 2026 - Résidence Jean de Luxembourg

Vendredi 19 Juin 2026 - Résidence Les Magnolias

Séance d'installation



Sommaire

- ▶ Rappel des textes et leur application au GHLH
 - ▶ Composition (élections, désignations, nomination et tirage au sort)
 - ▶ Attributions
 - ▶ Fonctionnement
 - ▶ Dont désignation de la secrétaire de séance
- ▶ Elections de la présidence du CVS
 - ▶ Président.e, Vice-président.e, Co-Président.e et Co-vice-président.e
- ▶ Remerciements des membres du mandat 2023-2026
- ▶ Election membre représentant au Conseil de Surveillance et à la CDU
- ▶ Détermination de l'organisation de la gouvernance du CVS
- ▶ Règlement Intérieur
 - ▶ arbitrages et validation (mandat, votes, présidence...)
- ▶ Sujets souhaités pour la prochaine séance



Préambule :

Présentation du Groupe Hospitalier Loos Haubourdin



LOOS 128 Lits

SSR : 90 Lits

- 54 lits polypatho (dont 20 lits PAPP)
- 10 Lits USP
- 10 Lits UCC
- 16 Lits RR

EHPAD : 38 Lits



HAUBOURDIN 167 Lits et places

EHPAD : 157 Lits

Dont :

- 12 en UVA
- 12 en UHR

**Accueil de jour et
accueil itinérant :
10 places**



INTER-SITES :

Le Pôle Consultations:

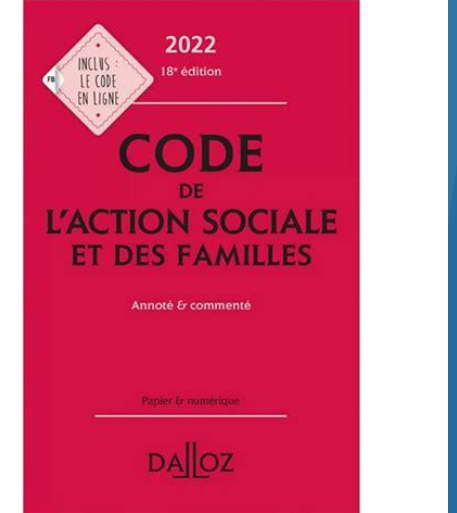
- Mémoire (labellisées)
- Douleur
- Télémédecine

Le Pôle équipes mobiles et ressources de territoire :

- EMASPg
- AMIE
- ASSURE
- ESPREVE

Rappel des textes

- ▶ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale
- ▶ Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF)
- ▶ Crises : covid, Les fossoyeurs...
- ▶ Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation
 - ▶ Codification aux articles L311-6 et s. et D.311-3 et s. du CASF



Objectifs

- ▶ Garantir et renforcer les **droits** des résidents hébergés dans des établissements médico-sociaux
- ▶ Favoriser l'**expression** et la **participation** des résidents et de leurs familles à la vie de la structure



Composition

D.311-5 CASF

Au GHLH

- ▶ **Composition minimale exigée**
- ▶ 2 représentants des personnes accompagnées
- ▶ 1 représentant des professionnels employés par l'établissement
- ▶ 1 représentant de l'établissement l'organisme gestionnaire (**nomination**)
- ▶ 7 représentants élus (4 titulaires/ 3 suppléants) **chez les résidents soit 5 de plus que la réglementation**
- ▶ Représentant des professionnels : **Mme M. titulaire et Mme S. suppléante** élues et désignées pour et par le CSE
- ▶ Représentant de l'établissement : **Séverine Laboue**



Votes des résidents

19 au 22 mai 2026

Résultats des élections des résidents

27 et 28 mai 2026



Représentants titulaires des résidents

Collège Représentants titulaires des résidents

M. B., résident 3^{ème} étage Jean de Luxembourg

Mme G., résidente Magnolias

Mme S., résidente Unité MAEVVA

M. W., résident 3^{ème} étage Jean de Luxembourg

Représentants suppléants des résidents

Collège Représentants suppléants des résidents

Mme B., résidente 3^{ème} étage Jean de Luxembourg

Mme D., résidente 2^{ème} étage Jean de Luxembourg

Mme L., résidente 2^{ème} étage Jean de Luxembourg

M. V., résident 2^{ème} étage Jean de Luxembourg

Composition

D.311-5 CASF

- ▶ « *Si la nature de l'établissement ou du service le justifie, il comprend également* » :

1° Un représentant de groupement des personnes accompagnées de la catégorie concernée d'établissements ou de services au sens du I de l'article L. 312-1 ;

2° Un représentant des familles ou des proches aidants des personnes accompagnées ;

3° Un représentant des représentants légaux des personnes accompagnées

4° Un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans les établissements et services relevant du 14° du I de l'article L. 312-1

5° Un représentant des bénévoles accompagnant les personnes s'ils interviennent dans l'établissement ou le service (une seule candidate)

6° Le médecin coordonnateur de l'établissement
(**nomination**)

7° Un représentant des membres de l'équipe médico-soignante (**tirage au sort par les résidents**)

Au GHLH

- ▶ Un représentant de l'inter-CVS 59 : actuellement **Mme G. : renouvelée**
- ▶ 7 représentants élus (4 titulaires/3 suppléants) chez les familles et proches aidants, **soit 7 de plus que la réglementation**
- ▶ 1 représentant élu chez les familles et proches des usagers de l'accueil de jour
- ▶ 3 représentants des familles des anciens résidents (2 titulaires / 1 suppléant)
- ▶ 1 représentant des représentants légaux des personnes accompagnées : Relance
- ▶ 1 représentant MJPM : **Mme L.**
- ▶ 1 représentant des bénévoles : **Mme F.**
- ▶ 3 Médecins coordonnateurs : **Dr D.**
(Suppléance **Dr A.** et **Dr B.**)
- ▶ 3 représentants des membres de l'équipe médico-soignante : **Mme B., Mme E., M. P.**



Résultats des élections des familles et des proches

Dépouillement le 28 mai 2026

Collège Représentants des familles (EHPAD)

Représentants titulaires

M. C.

M. C.

Mme D.

M. V.

Frère de M. C.

Beau-fils de Mme F.

Fille de Mme N.

Fils de Mme V.

Représentants suppléants

M. D.

Mme S.

Mme W.

Fils de Mme A.

Fille de Mme et M. S.

Nièce de Mme P.

Collège Représentants des familles (Accueil de Jour)

M. C.

Epoux de Mme D.

Collège Représentants des familles des anciens résidents

Représentants titulaires

Mme D.

M. I.

Fille de Mme C.

Fils de Mme I.

Représentants suppléants

M. M.

Epoux de Mme M.

Nota bene sur la représentation au sein du CVS D.311-5

- ▶ Le **nombre** des représentants des **personnes accueillies**, d'une part, et de leur **famille** ou de leurs **représentants légaux**, d'autre part, doit être **supérieur** à la moitié du **nombre total des membres du conseil**.

Composition/ouverture

D311-18

- ▶ « **Le conseil peut appeler toute personne à participer à ses réunions à titre consultatif en fonction de l'ordre du jour.** »
- ▶ « **Peuvent demander à assister aux débats du conseil de la vie sociale :**
- ▶ -un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité ou un représentant élu d'un groupement de coopération intercommunal
- ▶ -un représentant du conseil départemental
- ▶ -un représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation
- ▶ -un représentant du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
- ▶ -une personne qualifiée mentionnée à l'article L. 311-5
- ▶ -le représentant du défenseur des droits.

Au GHLH

- ▶ Invité.e.s = selon souhaits et thèmes abordés
- ▶ **Spécificité du GHLH** = CDU et membre du CS : à élire/nommer en juin 26
- ▶ Option maximaliste
- ▶ Elu.e.s de la ville de Loos
 - ▶ Me S.
- ▶ Elu.e.s de la ville d'Haubourdin
 - ▶ Renouvellement Me I. ?
- ▶ Représentant du département : **Relance**
- ▶ Représentants au titre de la délivrance de l'autorisation
 - ▶ Au nom du département **Relance**
 - ▶ Au nom de l'ARS **Relance**
- ▶ Personne qualifiée : **Relance**
- ▶ Représentant du défenseur du droit : **Relance**

La présidence et la vice-présidence

- ▶ **Le président** du conseil est élu au scrutin secret et à la majorité des votants par et parmi les membres représentant les personnes accueillies ou en cas d'impossibilité ou d'empêchement, par et parmi les représentants mentionnés aux 1° à 4° II de l'article D. 311-5. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
 - ▶ Le président du conseil de la vie sociale assure l'expression libre de tous les membres.
- ▶ **Le président suppléant** est élu selon les mêmes modalités parmi les membres représentant soit les personnes accompagnées, soit les représentants mentionnés aux 1° à 4° II de l'article D. 311-5.



Attributions (D311-15)

- ▶ 1° Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant :
 - ▶ le fonctionnement de l'établissement
 - ▶ les droits et libertés des personnes accompagnées
 - ▶ l'organisation intérieure et la vie quotidienne
 - ▶ les activités
 - ▶ l'animation socio-culturelle
 - ▶ les prestations proposées par l'établissement ou services
 - ▶ les projets de travaux et d'équipements
 - ▶ la nature et le prix des services rendus
 - ▶ l'affectation des locaux collectifs
 - ▶ l'entretien des locaux
 - ▶ les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
 - ▶ l'animation de la vie institutionnelle
 - ▶ les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants
 - ▶ les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge



Attributions

- ▶ 2° Il est associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance (remarque : il existe un Comité de Bientraitance)
- ▶ 3° Il est entendu lors de la procédure d'évaluation, est informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place
- ▶ 4° Il est consulté sur le plan d'organisation des transports des personnes adultes handicapées bénéficiant d'un accueil de jour = attention **NON CONCERNE MAIS...**
- ▶ II.-Dans le cas où il est saisi de **demandes d'information ou de réclamations** concernant les dysfonctionnements mentionnés à l'article L. 331-8-1, le président oriente les demandeurs vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits.
- ▶ III.-Les établissements mentionnés au I de l'article L. 313-12 réalisent chaque année une **enquête de satisfaction** sur la base de la méthodologie et des outils élaborés par la Haute Autorité de santé. Les résultats de ces enquêtes sont affichés dans l'espace d'accueil de ces établissements et sont examinés tous les ans par le conseil.
- ▶ Nota bene : le CVS est donc une instance consultative



Fonctionnement (D311-16 à -17)

- ▶ Réunions au moins 3 fois par an sur convocation du président
- ▶ L'ordre du jour doit être communiqué au moins 15 jours avant la tenue du conseil et être accompagné des informations nécessaires.
- ▶ Réunions de plein droit à la demande, selon le cas, à la majorité de ses membres ou de la personne gestionnaire.
- ▶ Quorum : Les avis ne sont valablement émis que si le nombre des représentants des personnes accompagnées et des représentants mentionnés aux 1° à 4° II de l'article [D. 311-5](#) présents est supérieur à la moitié des membres

Fonctionnement suite (D311-20)

▶ Désignation de la secrétaire de séance

- ▶ Pour établir le relevé de conclusions
- ▶ Possibilité assistance administration
- ▶ Signé par la présidence du CVS
- ▶ Doit être transmis à chaque séance suivante pour approbation + transmission aux autorités

▶ Rapport d'activité annuel du CVS /Présidence CVS

Election à la Présidence du CVS

Présidente : Mme B.

Vice-présidente : Mme G.

Election à la suppléance de présidence

Co-Président : M. W.

Co-Vice-président : M. V.

Election de la secrétaire de séance

Mme W.

Remerciements

- ▶ Membres du CVS de mai 2023 à mai 2026
 - ▶ Dont Madame J. et Madame G., représentantes des familles et des proches n'ayant pas souhaité reconduire leur candidature
- ▶ Engagement et richesses des échanges
 - ▶ Mise en place des permanences CVS
 - ▶ Mise en place de l'adresse mail CVS
 - ▶ Participation aux actions de l'établissement



Elections aux autres instances de l'établissement

Un représentant au sein de la CDU (Commission Des Usagers) ?

Un représentant au sein du Conseil de Surveillance?

Détermination des modalités de gouvernance

- ▶ Réunions préparatoires des membres de la présidence avec la direction ou représentante notamment pour l'ordre du jour?
- ▶ Quelle alliance au quotidien?
- ▶ Autres ?

Règlement Intérieur (D.311-19)

- ▶ Les incontournables à arbitrer :
 - ▶ La composition
 - ▶ Durée du mandat
 - ▶ Droit de votes
 - ▶ Présidence, suppléance et/ou vice-présidence-co-présidence
 - ▶ Frais de déplacement

Sujets que vous souhaitez voir aborder pour la prochaine séquence

- ▶ NB : les articles sur les **attributions** (le quotidien, le projet d'établissement...)
- ▶ ***Des outils ?***
 - ▶ Organigramme?
 - ▶ Listing et coordonnées des membres élus?
- ▶ ***Des interventions ?***
 - ▶ Fonctionnement général de l'établissement?
 - ▶ Faire alliance
 - ▶ Les méthodes d'approches des personnes atteintes de pathologies/troubles cognitifs (qu'est-ce que l'humanité? Qu'est-ce que la validation Naomi Field? Etc.)
 - ▶ Comment fonctionne le financement des EHPAD?
 - ▶ Travailler ensemble au canevas du rapport annuel d'activité?
 - ▶ Prendre la parole en public/CVS?
 - ▶ Etc.



Merci de votre participation et à très vite !